Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 13 novembre 2017, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame Nathalie Savard, directrice générale et madame Cindy Paquin sont présentes.

2017-11-277 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 3.21 pour le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service des incendies.

Adoptée

2017-11-278 **Adoption des procès-verbaux d'octobre**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux d'octobre tels que rédigés.

Adoptée

2017-11-279 **Liste des comptes payés au cours du mois d'octobre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés telle que présentée au montant de $ du chèque numéro

Adoptée

2017-11-280 **Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée au montant de $ du chèque numéro

Adoptée

2017-11-281 **Dépôt des dépenses salariales**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales tel que présenté.

Adoptée

2017-11-282 **Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2017-11-283 **Demande de dérogation lot 3 000 483**

Considérant la construction d'un garage sans permis;

Considérant un arrêt des travaux;

Considérant la construction d'une remise à bois dans la bande riveraine et ce, sans permis;

Considérant la fourniture d'un certificat de piquetage;

Considérant une demande de dérogation pour la marge avant qui devrait être de 9.1 mètres et qui est à 4.25m;

Madame la conseillère Ginette Noël est contre la dérogation pour le garage et la remise à bois considérant l'absence d'une demande de permis, le propriétaire devra les déplacer et les rendre conforme ou les démolir.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre est pour la dérogation du garage et déplacer la remise à bois hors de la bande riveraine et la rendre conforme.

Monsieur le conseiller Yvon Charette est pour la dérogation du garage et déplacer la remise à bois hors de la bande riveraine et la rendre conforme.

Madame la conseillère Chantal Thibault est contre la dérogation pour le garage et la remise à bois considérant l'absence d'une demande de permis, le propriétaire devra les déplacer et les rendre conforme ou les démolir.

Monsieur le conseiller Charles Desrochers est contre la dérogation pour le garage et la remise à bois considérant l'absence d'une demande de permis, le propriétaire devra les déplacer et les rendre conforme ou les démolir.

Madame la conseillère Rose-Anne Lévesque est pour la dérogation du garage et déplacer la remise à bois hors de la bande riveraine et la rendre conforme.

Monsieur le maire Réjean Guay est contre la dérogation pour le garage et la remise à bois considérant l'absence d'une demande de permis, le propriétaire devra les déplacer et les rendre conforme ou les démolir.

Considérant 4 contre la dérogation et 3 pour la dérogation, le propriétaire devra prendre un permis pour rendre ses bâtiments conformes. Il devra soit les déplacer ou les démolir.

Adoptée

2017-11-284 **Demande de dérogation lot 5 460 086**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que les propriétaires devront fournir un document d'arpenteur pour l'implantation de la construction secondaire dans un espace le plus conforme possible avec les mesures exactes avant d'autoriser une dérogation.

Adoptée

2017-11-285 **<u>Demande de dérogation lot 4 221 778</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU considérant une erreur de zone lors du lotissement ce qui en résulte une marge différente. La marge aurait dû être de 5 mètres au lieu de 3 mètres.

Adoptée

2017-11-286 **<u>Lots épars Réjean Forcier (date pour la transaction)</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'informer monsieur Réjean Forcier que sa demande d'acquisition des lots épars, pour être valide, de faire l'objet d'un acte de vente devant notaire dans les 30 jours de la réception de cette résolution.

Adoptée

2017-11-287 **<u>Résolution mandatant l'OMBE pour émettre des constats</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser madame Nathalie Duclos à émettre des constats pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva.

Adoptée

2017-11-288 **<u>Formation ADMQ, projet de loi 122 (2 jours 1 240$)</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'autoriser la formation à mesdames Nathalie Savard et Cindy Paquin. Cette formation concerne les pouvoirs des municipalités en matière de fiscalité, de finances, développement économique, d'aménagement et d'urbanisme et reddition de comptes aux citoyens.

Adoptée

2017-11-289 **<u>TECH</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu ce qui suit :

Attendu que :

• La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

• La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu que :

• La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

• la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

• La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

• La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

• la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

• La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

2017-11-290 **<u>Attribution des dossier aux élus</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'attribuer les dossiers aux élus comme suit :

- Ginette Noël
  - Mairesse suppléante
  - Bibliothèque
  - Conseil d'établissement
  - HLM
- Jean-Guy Lapierre
  - Voirie Rivière-Héva
- Yvon Charette
  - Piste 4 saisons
  - Table des aînés
  - Comité de suivi
  - Festival hivernal et autres activités de loisirs
  - Sentier de la nature
- Chantal Thibault
  - Nouveaux arrivants
  - Conseil territorial jeunesse
  - Maison des jeunes
  - Sécurité civile
- Charles Desrochers
  - Multiorganisme
  - SADC
  - Service des incendies

- Rose-Anne Lévesque
  - CCU
  - Voirie Lac-Mourier
- Conseil
  - Ressources humaines

Adoptée

2017-11-291 **<u>Engagement de M Luc Lefebvre (déneigement et patinoire)</u>**

Il est proposé par monsieur Charles Desrochers et unanimement résolu d'engager M Luc Lefebvre aux même conditions salariales que l'an passée pour s'occuper du déneigement et de la patinoire à compter du jeudi 17h et ce, jusqu'au dimanche soir.

Adoptée

2017-11-292 **<u>Démission de Mme Sylvie Larivière (entretien ménager)</u>**

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Larivière pour l'entretien ménager.

Le poste sera affiché.

Adoptée

2017-11-293 **<u>Démission de M Stéphane Mantha à titre de pompier</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la démission de M Mantha à titre de pompier.

Adoptée

2017-11-294 **<u>Renouvellement de l'adhésion FQM</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la FQM pour 2018 au montant de 1 206.60$ taxes incluses et incluant un montant de 207.06$ pour le service en Ressources humaines et Relations du travail.

Adoptée

2017-11-295 **<u>Modification du guide des ressources humaines, article 7.09 (fin de mandat)</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'ajouter fin de mandat à l'article 7.09 du guide des ressources humaines.

Adoptée

2017-11-296 **<u>Chèque de 800$ John Chomyshyn</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de faire un chèque de 800$ à M John Chomyshyn pour son mandat de 4 ans, tel que défini au guide des ressources humaines.

Adoptée

2017-11-297 **<u>Dossier de mise en demeure</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater monsieur le maire Réjean Guay pour représenter les intérêts de la municipalité aux petites créances pour le dossier de mise en demeure de M John Chomyshyn.

Adopté

2017-11-298 **<u>Définition d'un nouvel arrivant</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu qu'un nouvel arrivant sera défini de la façon suivante seulement :

Quelqu'un qui acquiert une nouvelle propriété
Un ou une nouvelle copropriétaire
Une nouvelle construction inscrite au rôle d'évaluation

Adoptée

2017-11-299 **<u>Vente des sacs Rivière-Héva</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de vendre les sacs Rivière-Héva au montant de 10$.

Adoptée

2017-11-300 **<u>Affectation du surplus du SSI et surplus non-affecté</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'affecter le montant total du surplus du service des incendies pour l'achat du camion V-609 et le transfert du fourgon. La différence sera affectée au surplus non-affecté de la municipalité en fin d'année.

Adoptée

2017-11-301 **<u>Date d'adoption du budget 2018 (22 janvier 2018)</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'adopter le budget 2018 le 22 janvier 2018 à 19 h à la salle des Quatre-Coins.

2017-11-302 **<u>Liste des réunions ordinaires 2018 à 19h30</u>**

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu de définir les dates des séances ordinaires pour 2018 de la façon suivante :

- Mardi 16 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 5 mars
- Mardi 3 avril
- Lundi 7 mai
- Lundi 4 juin
- Mardi 3 juillet

- Mardi 7 août
- Mardi 4 septembre
- Lundi 1 octobre
- Lundi 5 novembre
- Lundi 3 décembre

Adoptée

2017-11-303 **<u>Résolution pour le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service des incendies</u>**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I et dix pour le sauvetage aquatique et un ONU au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-de-l'Or.

<u>DIVERS</u>

<u>QUESTIONS DU PUBLIC</u>

Le conseil a su répondre aux questions du public

2017-11-304 **<u>Levée</u>**

À 20h08, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____
Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

_____
Réjean Guay
Maire